

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE  
ARRETE N° 17-1212

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles R6152-22, R6152-219, R6152-404-1, R6152-508-1, D6152-23-1, D6152-220-1, D6152-417 et D6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'avis de la commission régionale paritaire en date du 31 mai 2017 ;

**Considérant** que la liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée au directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Ile de France par les directeurs d'établissements ;

**Considérant** que la liste de ces postes a été présentée pour avis à la commission régionale paritaire le 31 mai 2017;

**Considérant** que la commission régionale paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité à l'ensemble de ces postes ;

**ARRETE**

**Article 1:** La liste des postes de la région Ile de France relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée pour une durée de 3 ans pour les établissements et spécialités suivantes :

Dpt	établissement	spécialité	postes
75	CHNO des Quinze -Vingt	anesthésie-réanimation	1
77	CH Sud Seine et Marne	anesthésie-réanimation	1
77	CH Sud Seine et Marne	biologie	1
77	CH Sud Seine et Marne	médecine d'urgence	4
77	CH Sud Seine et Marne	oncologie médicale	1
77	CH Sud Seine et Marne	gynécologie obstétrique	2
77	CH Sud Seine et Marne	pédiatrie	1
77	CH Sud Seine et Marne	gériatrie	1
77	CH Sud Seine et Marne	cardiologie	1
77	CH Sud Seine et Marne	psychiatrie infanto-juvénile	1
77	CH Sud Seine et Marne	psychiatrie	1
77	CH Sud Seine et Marne	médecine physique et réadaptation	1
78	CH Mantes la Jolie	médecine d'urgence	1
78	CH Mantes la Jolie	psychiatrie infanto-juvénile	1
78	CH Mantes la Jolie	oncologie	1
78	CHI Poissy St Germain	psychiatrie infanto-juvénile	1
78	CHI Poissy St Germain	psychiatrie	1
78	CHI Poissy St Germain	médecine d'urgence	1
78	CHI Poissy St Germain	médecine interne	1
91	CH Arpajon	anesthésie-réanimation	1
91	CH Arpajon	médecine d'urgence	2
91	CH Sud Essonne	anesthésie-réanimation	1
91	CH Sud Essonne	radiologie	1
91	CH Sud Essonne	pédiatrie - néonatalogie	2
91	CH Sud Essonne	médecine d'urgence	4
91	CH Sud Essonne	gériatrie	2
91	CH Sud Francilien	anesthésie-réanimation	2
91	CH Sud Francilien	radiologie	2
91	CH Sud Francilien	médecine d'urgence	1
91	CH Sud Francilien	psychiatrie	1
92	CH des Quatre Villes	anesthésie-réanimation	1
92	CASH de Nanterre	anesthésie-réanimation	2
92	CASH de Nanterre	médecine d'urgence	2
92	CASH de Nanterre	soins palliatifs douleur	1
93	CHI Aulnay	pédiatrie (néonatalogie)	2
93	CHI Aulnay	pédiatrie	1
93	CHI Aulnay	médecine d'urgence	1
93	CHI Aulnay	neurologie	1
93	CHI Aulnay	médecine physique et réadaptation	1
93	CHI Montreuil	pédiatrie	1
93	CHI Montreuil	médecine d'urgence	1
93	CHI Montreuil	anesthésie-réanimation	1
93	CHI Montreuil	radiologie	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	médecine d'urgence	4
93	GHI Le Raincy Montfermeil	pédiatrie	3
93	GHI Le Raincy Montfermeil	gériatrie	3

93	GHI Le Raincy Montfermeil	gynécologie obstétrique	1
93	GHI Le Raincy Montfermeil	anesthésie-réanimation	2
94	CHI Créteil	radiologie	2
94	CHI Créteil	anesthésie-réanimation	2
94	CHI Créteil	anatomie et cytologie pathologiques	1
94	CHI Créteil	oncologie médicale	1
94	CHI Créteil	oncologie radiothérapique	1
94	CHI Créteil	médecine d'urgence	1
94	CHI Créteil	médecine interne - polyvalente	1
94	CHI Villeneuve st georges	radiologie	2
94	CHI Villeneuve st georges	anesthésie-réanimation	2
94	CHI Villeneuve st georges	oncologie médicale	1
94	CHI Villeneuve st georges	médecine d'urgence	1
94	CHI Villeneuve st georges	gynécologie obstétrique	1
94	EPS Narional de Fresnes	gériatrie	1
94	EPS Narional de Fresnes	maladies infectieuses et tropicales	1
94	EPS Narional de Fresnes	radiologie	1
95	CH Argenteuil	psychiatrie infanto-juvénile	2
95	CH Argenteuil	psychiatrie	3
95	CH Argenteuil	médecine d'urgence	3
95	CH Argenteuil	radiologie	2
95	CH Argenteuil	anesthésie-réanimation	2
95	CH Argenteuil	pédiatrie (réanimation néonatale)	1
95	CH Argenteuil	chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	1
95	GH Carnelle Portes de l'Oise	médecine d'urgence - SAMU-SMUR	4
95	GH Carnelle Portes de l'Oise	psychiatrie infanto-juvénile	1
95	GH Carnelle Portes de l'Oise	anesthésie-réanimation	1
95	GH Carnelle Portes de l'Oise	radiologie	2
95	GH Eaubonne-Montmorency	anesthésie-réanimation	3
95	GH Eaubonne-Montmorency	radiologie	2
95	GH Eaubonne-Montmorency	psychiatrie infanto-juvénile	2
95	GH Eaubonne-Montmorency	médecine d'urgence	3
95	GH Eaubonne-Montmorency	pédiatrie - néonatalogie	1
95	GH Eaubonne-Montmorency	gériatrie	1
95	CH Pontoise	médecine d'urgence - SAMU-SMUR	6
95	CH Pontoise	médecine d'urgence	4
95	CH Pontoise	psychiatrie	4
95	CH Pontoise	pédiatrie - néonatalogie	3
95	CH Pontoise	anesthésie-réanimation	3
95	CH Pontoise	radiologie	2
95	EPS Roger Prévot - Moisselles	psychiatrie infanto-juvénile	1
95	EPS Roger Prévot - Moisselles	psychiatrie	1
95	EPS Roger Prévot - Moisselles	médecine générale	1

**Article 2:** Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Paris, le

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de santé  
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS